

## REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP

Le huit décembre deux mille vingt-trois à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2023

**OBJET :**

**Enseignement supérieur - Convention entre Aix-Marseille Université et la Ville de Gap  
- Fonctionnement du pôle universitaire - Années 2024 à 2026**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Pierre PHILIP, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Esther GONON, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à M. Nicolas GEIGER

**Absent(s) :**

M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aix-Marseille Université souhaite poursuivre et renforcer ses activités d'enseignement et son rôle de campus d'enseignement supérieur sur Gap, notamment par la consolidation des formations existantes, la mise en place de nouveaux diplômes, le développement de la formation continue, ainsi que la mise à disposition de ses locaux pour des formations rattachées à d'autres ministères ou d'autres universités ou d'autres acteurs de la formation.

Son action se structure autour de 6 missions.

- Le Département GEA et le Département GMP (Institut Universitaire de Technologies)

Le département GEA de l'IUT d'Aix Marseille Université délivre au sein du pôle universitaire de Gap un BUT (Bachelor Universitaire technologique) en GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations) avec deux parcours offerts : un parcours GEMA (Gestion et Management des Activités) ou GCFF (Gestion Comptable Fiscale et Financière). Cette formation est déclinée en trois ans et vise un objectif d'un peu plus de 200 étudiants inscrits. La part belle est faite à l'insertion professionnelle au travers de périodes de stages (24 sur les trois ans) et de la mise en place de l'alternance via des contrats d'apprentissage (possible dès la deuxième année sur deux ans ou seulement sur la troisième année).

Le département GMP de l'IUT développe un certain nombre de formations spécifiques à l'aéronautique :

- une licence Professionnelle (formation en alternance) : 50 étudiants
- 6 DU (Diplômes d'université) drainant chacun une vingtaine d'étudiants
- Ouverture d'un master à la rentrée 2024 dont certains cours généraux sont dispensés au Pôle Universitaire de Gap
- La Faculté d'Economie et de Gestion :

Un Master GDTL (Gestion et Développement des Territoires Locaux) parcours GDTM (Gestion Durable des Territoires de Montagne) dispensé en deux années offre une vingtaine de places par niveau d'études soit 40 au total. Cette formation porte particulièrement sur la réflexion autour du développement du territoire des Hautes Alpes. Afin de faciliter la professionnalisation et l'employabilité des futurs diplômés, la deuxième année sera ouverte à l'alternance à la rentrée 2024.

- La Faculté des Sciences du Sport
- Un portail STAPS première année (L1 STAPS) de formation commune aux 5 mentions de Licence STAPS délivrées nationalement. A l'issue de cette première année, les étudiants continuent leur parcours de formation sur le site de Luminy. Ce portail accueille 70 étudiants plus 10 étudiants qui peuvent bénéficier du parcours avec accès aux études de santé
- Une Licence Professionnelle GDOSSL (Gestion, Développement et Organisation des Services Sportifs de Loisirs) qui forme des étudiants dans la gestion de structures sportives (associatives, publiques, privées). Cette formation est en lien avec les besoins du territoire, se déroule intégralement en alternance afin de faciliter la professionnalisation des lauréats et regroupe une dizaine d'étudiants.
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Le pôle Universitaire accueille l'ensemble du Centre de Formation des professionnels de santé avec l'I.F.S.I. (Institut de Formation Soins Infirmiers) et l'I.F.A.S. (Institut de Formation des Aides Soignants). Cette formation, qui se déroule en trois ans et délivre ainsi le grade de Licence, est regroupée au sein du bâtiment Reynier II et rassemble une

cinquantaine d'étudiants par année soit environ 150. A cela s'ajoute une quarantaine d'étudiants en formation d'un an en tant qu'aide soignants.

- Le Dispositif Etudes Sup' Connectées

Depuis la rentrée de septembre 2023, la Ville de Gap et Aix Marseille Université ont mis en place, en partenariat, un dispositif d'études à distance sur le modèle des campus connectés. Cet accord se traduit par la mise à disposition par l'université des salles nécessaires ainsi que l'équipement adapté (bureaux, chaises, ordinateurs, connexion internet) et par la mise à disposition par la Ville de Gap d'un agent chargé de la fonction de tuteur permettant l'accompagnement de ces étudiants dans les locaux précités. Les étudiants de ce dispositif disposent d'une carte d'étudiant hébergée leur permettant d'accéder aux services de la vie étudiante locale (accès à la Bibliothèque Universitaire, activités du SCASC et du SUAPS, ...).

- La Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles - Lycée Dominique Villars

Le lycée Dominique Villars accueille une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce sur une formation de deux ans post bac. Ces étudiants ont une double inscription à Aix Marseille Université au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion, ce qui leur permet de poursuivre directement en troisième année de licence en cas d'échec au concours. Cette formation accueille entre 15 et 20 étudiants par an et met en place dès la rentrée 2024 une orientation vers le droit et les sciences politiques afin d'étoffer son offre.

#### Décision :

Je vous propose sur l'avis favorable de la Commission de l'Éducation en date du 23 novembre 2023 et de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2023, de bien vouloir, sous réserve du vote des crédits correspondants dans le cadre du budget prévisionnel 2024 :

- Article 1 : autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Aix-Marseille Université annexée à la Délibération.
- Article 2 : accepter la participation de la Ville de Gap pour un montant de 113 000 € pour l'année 2024.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Conseiller Municipal Délégué



Claude BOUTRON

Le Secrétaire de Séance



Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2023  
Affiché ou publié le : 19 DEC. 2023



**CONVENTION ENTRE AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ ET LA  
VILLE DE GAP - FONCTIONNEMENT DU PÔLE  
UNIVERSITAIRE DE GAP - 2024-2026**

Entre les soussignés :

D'une part :

L'Université d'Aix-Marseille

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon, 13 284 Marseille  
cedex 07

**Représentée par son Président**, spécialement autorisé à l'effet des présentes

Ci-après dénommée Aix Marseille Université

Et d'autre part

La Ville de GAP, sise 3, Rue du Colonel Roux à Gap

**Représentée par son Maire dûment habilité par délibération du 8 décembre 2023**

Ci-après dénommée la Ville de Gap

**ARTICLE 1**

Pour les 3 prochaines années, Aix-Marseille Université souhaite poursuivre et renforcer ses activités d'enseignement et son rôle de campus d'enseignement supérieur dans les Hautes Alpes, notamment par la consolidation des formations existantes, la mise en place de nouveaux diplômes, le développement de la formation continue, ainsi que la mise à disposition de ses locaux pour des formations rattachées à d'autres ministères ou d'autres universités ou d'autres acteurs de la formation.

Aix-Marseille Université est partenaire de la Ville de Gap dans la création commune d'un dispositif d'études à distance appelé Etudes Sup'Connectées opérationnel depuis septembre 2023.

Afin de poursuivre, soutenir et étendre cette mission, la Ville de Gap propose d'apporter, à nouveau, son concours financier au développement de l'université.

## ARTICLE 2

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation de la Ville de Gap pour l'année 2024 correspondant au soutien des formations dispensées à savoir :

### Institut Universitaire de Technologie

#### Département GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations)

Le département GEA de l'IUT d'Aix Marseille Université délivre au sein du pôle universitaire de Gap un BUT (Bachelor Universitaire technologique) en GEA (Gestion des Entreprises et des Administrations) avec deux parcours offerts : un parcours GEMA (Gestion et Management des Activités) ou GCFF (Gestion Comptable Fiscale et Financière). Cette formation est déclinée en trois ans et vise un objectif d'un peu plus de 200 étudiants inscrits. La part belle est faite à l'insertion professionnelle au travers de périodes de stages (24 sur les trois ans) et de la mise en place de l'alternance via des contrats d'apprentissage (possible dès la deuxième année sur deux ans ou seulement sur la troisième année).

#### Département GMP (Génie Mécanique et Productique) - Site de Polyaero à Tallard

Le département GMP de l'IUT développe un certain nombre de formations spécifiques à l'aéronautique :

- une licence Professionnelle (formation en alternance) : 50 étudiants
- 6 DU (Diplômes d'université) drainant chacun une vingtaine d'étudiants
- Ouverture d'un master à la rentrée 2024 dont certains cours généraux sont dispensés au Pôle Universitaire de Gap

### Faculté d'Economie et de Gestion :

Un Master GDTL (Gestion et Développement des Territoires Locaux) parcours GDTM (Gestion Durable des Territoires de Montagne) dispensé en deux années offre une vingtaine de places par niveau d'études soit 40 au total. Cette formation porte particulièrement sur la réflexion autour du développement du territoire des Hautes Alpes. Afin de faciliter la professionnalisation et l'employabilité des futurs diplômés, la deuxième année sera ouverte à l'alternance à la rentrée 2024.

### Faculté des Sciences du Sport :

- Un portail STAPS première année (L1 STAPS) de formation commune aux 5 mentions de Licence STAPS délivrées nationalement. A l'issue de cette première année, les étudiants continuent leur parcours de formation sur le site de Luminy. Ce portail accueille 70 étudiants plus 10 étudiants qui peuvent bénéficier du parcours avec accès aux études de santé
- Une Licence Professionnelle GDOSSL (Gestion, Développement et Organisation des Services Sportifs de Loisirs) qui forme des étudiants dans la gestion de structures sportives (associatives, publiques, privées). Cette formation est en lien avec les besoins du territoire, se déroule intégralement en alternance afin de faciliter la professionnalisation des lauréats et regroupe une dizaine d'étudiants.

### Institut de Formation en Soins Infirmiers

Le pôle Universitaire accueille l'ensemble du Centre de Formation des professionnels de santé avec l'I.F.S.I. (Institut de Formation Soins Infirmiers) et l'I.F.A.S. (Institut de Formation des Aides Soignants). Cette formation, qui se déroule en trois ans et délivre ainsi le grade de Licence, est regrouper au sein du bâtiment Reynier II et rassemble une cinquantaine

d'étudiants par année soit environ 150. A cela s'ajoute une quarantaine d'étudiants en formation d'un an en tant qu'aide soignants.

### **Dispositif Etudes Sup' Connectées**

Depuis la rentrée de septembre 2023, la Ville de Gap et Aix Marseille Université ont mis en place, en partenariat, un dispositif d'études à distance sur le modèle des campus connectés. Cet accord se traduit par la mise à disposition par l'université des salles nécessaires ainsi que l'équipement adapté (bureaux, chaises, ordinateurs, connexion internet) et par la mise à disposition par la Ville de Gap d'un agent chargé de la fonction de tuteur permettant l'accompagnement de ces étudiants dans les locaux précités. Les étudiants de ce dispositif disposent d'une carte d'étudiant hébergée leur permettant d'accéder aux services de la vie étudiante locale (accès à la Bibliothèque Universitaire, activités du SCASC et du SUAPS, ...).

### **Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles - Lycée Dominique Villars**

Le lycée Dominique Villars accueille une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce sur une formation de deux ans post bac. Ces étudiants ont une double inscription à Aix Marseille Université au sein de la Faculté d'Economie et de Gestion, ce qui leur permet de poursuivre directement en troisième année de licence en cas d'échec au concours. Cette formation accueille entre 15 et 20 étudiants par an et met en place dès la rentrée 2024 une orientation vers le droit et les sciences politiques afin d'étoffer son offre.

## **ARTICLE 3**

La Ville versera en une seule fois, au troisième trimestre, à Aix-Marseille Université les crédits suivants :

**Année 2024 : 113 000 €**

Ce versement correspond à la participation de la Ville de Gap pour l'ensemble des activités de d'Aix Marseille Université sur le site de Gap pour l'année.

Pour les 2 années suivantes (2025 et 2026), le montant pourra être modifié par délibération du conseil municipal. Faute de délibération, le montant de l'année précédente sera reconduit.

## **ARTICLE 4**

Le règlement des sommes dues se fera par virement au compte ouvert au nom de l'Agent Aix Marseille Université Université, Jardins du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 7, au reçu des différents mémoires établis par le Service Financier de l'Université, en un seul versement et au plus tard à la fin septembre de chaque année.

Il est rappelé qu'aux termes du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article L1611-3 du CGCT : « Il est interdit à tout groupement ou toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises (...) ».

## **ARTICLE 5**

Aix-Marseille Université s'engage à faire figurer le logo de la ville de Gap en tant que partenaire de son action sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers dans le cadre des activités visées aux articles 1 et 2 de la présente convention.

## **ARTICLE 6**

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans (2024/2025/2026).

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties laquelle ne pourra intervenir qu'après l'entrée en vigueur de la délibération qui l'approuve.

AMU s'engage ensuite à prendre contact avec la Ville de Gap pour évoquer les conditions de son éventuelle reconduction trois mois avant son échéance.

Chaque année, au plus tard le 30 octobre, :

- à l'initiative d'AMU, un point sera fait entre les signataires sur la façon dont s'est déroulée la rentrée universitaire
- Un bilan annuel de l'année universitaire N-1 sera réalisé par l'Université à l'attention de la Ville de Gap.

## **ARTICLE 7**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 8**

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Les conséquences de la résiliation entraîneront l'absence d'indemnisation pour l'Université et le remboursement des sommes versées par la Ville.

La Ville pourra également résilier la convention pour motif d'intérêt général par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 10**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention qui s'élèveront, seront soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à GAP, le  
En deux exemplaires

Le Président d'Aix Marseille  
Université

Le Maire de la Ville de Gap

